



**Monsieur Mars di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre**  
**des Députés**

Luxembourg, le 30 janvier 2018



Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question à Monsieur le Ministre de l'Economie et à Monsieur le Ministre des Finances concernant les participations financières de l'Entreprise des Postes et Télécommunications dans d'autres sociétés.

Il nous revient que l'Entreprise des Postes et Télécommunications aurait réalisé une vente à la bourse de sa participation au premier opérateur de satellites en Europe, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie et à Monsieur le Ministre des Finances :

- Monsieur le Ministre peut-il nous confirmer cette vente à la bourse ?
- Quelles sont les raisons de cette vente ?
- Monsieur le Ministre peut-il nous informer sur le montant de cette transaction ?
- Comment ces recettes sont-elles utilisées au sein de l'Entreprise des Postes et Télécommunications ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

**Diane Aehm**

**Gilles Roth**

**Députés**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

Le Ministre

Luxembourg, le 6 mars 2018



Le Ministre de l'Économie  
à  
Monsieur le Ministre aux  
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP3592-03/JM-dm

**Objet:** Question parlementaire N° 3592 du 30 janvier 2018 des députés Mme Diane Adehm et M. Gilles Roth

---

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : [judith.meyers@eco.etat.lu](mailto:judith.meyers@eco.etat.lu)

**Réponse de M. le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider, et de M. le ministre des Finances, Pierre Gramegna, à la question parlementaire nr 3592 du 30 janvier 2018 des députés Mme Diane Adehm et M. Gilles Roth**

---

La participation financière détenue par POST Luxembourg dans Eutelsat a été vendue en bourse fin 2017.

A l'origine, l'actionnariat d'Eutelsat était composé exclusivement d'opérateurs télécom historiques européens et de l'agence spatiale européenne. Les opérateurs télécom utilisaient les satellites d'Eutelsat pour les transmissions de communications vocales, puis de plus en plus pour des transmissions TV et radio. Depuis un certain temps, POST a constaté que cette participation n'était plus un investissement stratégique pour le Groupe. Ses activités dans le domaine des transmissions satellites se sont réduites au cours des dernières années au profit des réseaux mobiles et terrestre avec notamment le déploiement de la fibre optique et enfin des services dans le domaine de l'ICT. Depuis la transformation d'Eutelsat en entreprise privée en 2001, les autres opérateurs télécom européens ont également, dans cette même optique, vendus peu à peu leurs parts qu'ils détenaient historiquement dans Eutelsat.

Un des principaux leviers de la stratégie de développement et de diversification des activités du groupe POST est sa politique de croissance externe qui se traduit par des investissements ou encore des désinvestissements dans des entreprises externes. Ainsi, la vente des titres d'Eutelsat tout comme le rachat récent des 4,71% du capital qu'ENGIE détenait dans le groupe Encevo S.A., la société mère de CREOS et d'Enovos, font partie intégrante de cette stratégie. Le rapprochement de Post avec le groupe Encevo SA est considéré comme stratégique sachant que cette prise de participation s'inscrit dans le cadre de l'évolution à venir des secteurs de l'énergie et des télécommunications.